



# MEKNÈS

# AGENDA 21

# LOCAL





ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Aménagement  
du Territoire, de l'Eau et de  
l'Environnement

---



UN-HABITAT



Maroc

## AGENDAS 21 LOCAUX

**POUR LA PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
EN MILIEU URBAIN**

Meknès

---

# Cadre institutionnel local

- Programme domicilié au sein de la délégation du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
- Orienté principalement vers la commune urbaine de Meknès
- Avec la Participation active de tous les acteurs de la ville :

Services extérieurs de l'Etat.

Société civile.

Université.

Secteur privé.

Médias.



# Agenda 21 Local, Meknès

---

## axes d'intervention

- 
- ❖ Elaboration participative d'une stratégie et d'un plan d'action pour le développement durable de la ville.
  - ❖ Renforcement des capacités des acteurs locaux.
  - ❖ Montage et mise en œuvre de projets de démonstration.

# Elaboration participative d'une stratégie et d'un plan d'action pour le développement durable de la ville



**Opérationnalisation et institutionnalisation**

2005



**Stratégie et Plan d'Action**

2004



**2<sup>ème</sup> Ateliers de Consultation**

2004

**Groupes de Travail**

2003

**1<sup>er</sup> Ateliers de Consultation**

2003

**Diagnostic**

2002



# Priorités de la ville

❖ Amélioration du cadre de vie et promotion de la ville comme pôle régional.

❖ Gestion de l'eau au service du développement durable.

❖ Valorisation du patrimoine historique et perspectives de développement.



# DEFIS

De

la planification stratégique

à

l'opérationnalisation et  
l'institutionnalisation



# Institutionnalisation

- **Prise de décision au niveau du conseil municipal** (Convention, création de la cellule Agenda 21, mise à la disposition du programme d'un espace Agenda 21, politique de concertation, implication des élus...).
- **Planification stratégique local** (définition des priorités, adoption d'un processus de planification, budgétisation...).
- **Développement du systèmes d'informations et de communication** (Profil environnemental, brochures, CD...).

# Institutionnalisation (suite)

- **Renforcement des capacités des acteurs locaux** (associations, élus, cadres administratifs...).
- **Appui en matière technique** (techniques d'élaboration de profils environnementaux et d'outils de planification stratégiques, échanges inter villes ...).
- **Appui financier** (projets pilotes, mobilisation de ressources financières...).